



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Objet: **Préavis n° 64/2025**

concernant une demande de crédit de **CHF 125'000.–** TTC destiné à la réfection de la desserte forestière du Bois Noir

Date séance: mardi 11 février 2025

Présents: Pascal Colombo, André Darmon, Evelyne Fallet et la commission des finances au complet

Fortement dégradée dans sa structure et la gestion des eaux de ruissellement, la desserte forestière du Bois Noir, située sur la parcelle n° 50 propriété de la Commune de Genolier doit être rénovée.

En effet, cette voie est non seulement indispensable à l'exploitation forestière locale mais représente également une voie historique d'importance locale ainsi qu'un tronçon d'itinéraire officiel SuisseMobile VTT.

Le coût total de la réfection s'élève à CHF 125'000.– TTC dont 70 % soit CHF 87'500.– TTC sont subventionnés par la DGE-Forêt laissant ainsi seulement CHF 37'500.– TTC à charge de la Commune ; ce solde sera par ailleurs rapidement amorti par les revenus issus de l'exploitation (potentiellement 200m³ de bois produits soit un revenu d'environ CHF 14'000.– HT par an).

Fondé sur ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil d'accepter le préavis 64/2025 concernant une demande de crédit de CHF 125'000.– TTC destiné à la réfection de la desserte forestière du Bois Noir.

Fait à Genolier, le 13 février 2025

Mathieu Balmer

Eric Bocquet
Rapporteur

Gregory Favre

Karine Kalcic

Frédéric von der Weid